

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT

#### RÈGLEMENT N° 1162-26 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 1038-22

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de « Règlement numéro 1162-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux et abrogeant le Règlement numéro 1038-22 », ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique sur les règles qui doivent guider la conduite des membres du conseil municipal, que ce soit à ce titre ou en tant que membres d'un comité de la Municipalité ou d'un autre organisme où ils siègent à titre de membres du conseil municipal.
2. Le projet de règlement contient également des dispositions interprétatives ainsi que des dispositions relatives aux objectifs visés, aux valeurs de la Municipalité, aux conflits d'intérêts, aux avantages, aux obligations de discrétion et de confidentialité, à l'utilisation des ressources de la Municipalité, au respect du processus décisionnel, à l'obligation de loyauté après mandat et aux sanctions.
3. Lors de la séance qui se tiendra le 14 avril 2026, au 2450, rue Victoria, salle du conseil municipal, à 20h00, le conseil municipal adoptera le « Règlement numéro 1162-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux et abrogeant le Règlement numéro 1038-22 », conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30.

Fait à Sainte-Julienne, ce seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt-six (2026).

*(signé)*

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière